



Frais abusif apres un depart de mon appartement

Par **emily555**, le **27/02/2010** à **11:45**

Bonjour,

je me permet de vous contacter car je n'arrive pas a avoir de reponse clair a ma situation en effet j'etais en location d'un appartement durant un an. au debut je n'avais aucun probleme de loyer et tout se passé tres bien.

mais j'ai un arret de travail tres consequent et des probleme administratif qui ont bloqué mon indemnité et mon APL

mon agence etait prevenu de ces retard et ils ont etait payé 4mois plus tard de la totalité des loyers qu'il manquait.

seulement ils m'ont attaqué en justice car il resté environ 100e de frais de retard du aux impayés de loyer

apres un arrangement on ma assuré que les frais etait enlevé, ce qui etait faux aujourd'hui ils s'élèvent a 580e alors que je ne dois pas de loyers

j'ai quitté cet appartement debut decembre l'agence a refusé de me rendre la caution a cause de travaux abusif et anterieur a ma venue sur les lieux

mi fevrier j'ai eu la surprise de recevoir un appale me disant que j'etais condamné a payer 1300 a l'agence immobiliere car je n'avais toujours pas quitté les lieux... alors que l'agence venait de m'envoyer en recommandé avec accusé de reception du solde de tous compte... ils n'avait pas prevenu ni leur avocat ni l'huissier que j'étais partis. consequence le juge m'a condamné a des indemnités de retard.

aujourd'hui l'agence a réparé son erreur vis a vis de l'huissier mais refuse catégoriquement de prevenir le juge que je suis partis.

de 1300euro je passe a 580e

l'huissier a t'elle le droit de me demander le paiement immediat de la somme alors que je fais appel et que mon avocat a demandé un delai de paiement?

l'agence a t'elle le droit de refuser de reparer leur erreur aupres du juge qui ma condamné?

merci de me repondre car meme mon avocat me semble perdu